

Délibération **2023 CS 20** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : **Compte administratif 2022**

L'an deux mille vingt-trois le 4 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 29 mars 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 64 votants :
- 41 membres titulaires présents,
- 6 membres suppléants présents,
- 17 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Pierrette FRIMAS, Sabrina CAIRE, Béatrice GRELET, Monique CHABAUD, Arlette LEROY, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Marina AUGIER, Sylvia STEINLE, Viviane DARGERER, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Gaëlle LETTERON à Madame Charlotte CARBONNEL
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Michèle MALIVEL à Madame Marina AUGIER
Laurence LE ROY à Madame Monique PAQUIN
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Nicolas HUMBERT à Madame Elisabeth AMOROS

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Sergio ILOVAISKY à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON
Georges FAUCOUNEAU à Madame Valérie PEISSON
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA
Michel NOUVEAU à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD
Roland PETIET à Monsieur Marc BOTTERO
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD

Etaient excusés :

Madame

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Amélie JEAN, Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES

Monsieur

Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Luc MILLE, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre SERRUS, Marc DUVAL, Pierre FISCHER

Etaient absents :

Madame Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

Monsieur Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Thomas FIASCHI, Jacques PENZA, Jean-Pierre GERAULT, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, Pierre POURCIN, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

Etait présent sans voix délibérative :

Didier GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration, Personnel en date du 28 mars 2023 ;

Monsieur Jean AILLAUD, Premier Vice-Président, préside l'assemblée pour la délibération.

Madame Dominique SANTONI, Présidente du Parc du Luberon, sort de la séance avant le vote.

Le Comité syndical décide , après avoir entendu l'exposé, constatant que le compte administratif présente :

RESULTAT A LA CLÔTURE 2022

FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES (a)	4 143 884,18 €
RECETTES (b)	4 242 696,82 €
RESULTAT (c=b-a)	98 812,64 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1 (d)	37 834,96 €
RESULTAT DE CLOTURE DE 2022 (e=c+d)	136 647,60 €

RESULTAT DE CLÔTURE 2022

INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES (a)		547 246,62
RECETTES (b)		615 634,35
RESULTAT (c=b-a)		68 387,73
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1 (d)		402 965,05
RESULTAT DE CLOTURE DE 2022 (e=c+d)		471 352,78
RAR	RECETTES	3 587 835,00
	DEPENSES	3 982 840,08
	SOLDE (f)	- 395 005,08
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (g=e+f)		76 347,70

En rapprochant les sections, on constate avant reprise des Restes à Réaliser (RAR) en investissement :

RESULTAT DE CLOTURE SANS LES RAR	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	136 647,60
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	471 352,78
RESULTAT GLOBAL	608 000,38

En rapprochant les sections, on constate après reprise des RAR :

RESULTAT DE CLOTURE AVEC LES RAR	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	136 647,60
EXCEDENT DE L'INVESTISSEMENT	76 347,70
RESULTAT GLOBAL	212 995,30

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2022.

Madame la Présidente ne prend pas part au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Le Premier Vice-Président